

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Le ministre a dit qu'il connaissait bien les dangers que présente la recrudescence de la criminalité, du fait qu'il habite Vancouver; aussi, je lui demande s'il pourrait intervenir pour que le bill privé d'intérêt public que j'ai présenté soit examiné rapidement. Ce bill prévoit une peine d'emprisonnement de cinq ans pour possession d'armes à feu, en plus des autres peines, pour tout détenteur d'arme qui a commis ou tenté de commettre un délit.

Des voix: Bravo.

M. Diefenbaker: J'espère qu'il le fera puisque les mesures que nous attendons depuis des mois ne semblent pas venir, car cela permettrait de réduire le nombre d'enlèvements de Canadiens sous la menace d'armes à feu en vue d'obtenir une rançon.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je tiens tout d'abord à remercier le très honorable représentant de ses aimables observations. J'espère bien me montrer à la hauteur des paroles du premier ministre qu'il a citées. En réponse à sa question, j'aimerais, si la chose est possible, examiner le bill du très honorable représentant afin de déterminer si l'on peut faire quelque chose à cet égard de ce côté-ci de la Chambre. Je tiens à ce qu'il sache que je partage ses inquiétudes à propos de l'insuffisance actuelle de la législation sur les armes à feu; mon collègue le solliciteur général et moi-même avons élaboré des projets de loi et en avons saisi le cabinet qui en fait présentement l'étude.

M. Diefenbaker: La question d'une loi d'ensemble est à l'étude depuis plusieurs mois, mais la mesure que je propose ne la contrarie nullement, par ailleurs elle devrait frapper de terreur les mécréants, j'espère donc qu'on permettra qu'elle soit présentée à la Chambre et qu'elle y soit adoptée au plus tôt.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LE CAS DES EMPLOYÉS AYANT SUIVI DES COURS DE FRANÇAIS—DEMANDE D'APPLICATION DE LA LOI

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Elle a trait à un grief que m'a signalé un groupe d'employés du service aux voyageurs du CN à Winnipeg. Le grief porte sur l'application de la loi sur les langues officielles. Après avoir reçu le maximum de formation française linguistique que leur permet le CN, et ayant réussi ces études, ils ne sont pas désignés bilingues. Ces employés sont maintenant classés à un rang inférieur, avec perte de salaire, ou mis à pied. Le ministre instituerait-il sur-le-champ une enquête sur le traitement injuste infligé à ces employés, et se renseignerait-il sur les raisons pour lesquelles ils ne bénéficient pas des cours de formation linguistique de 12 mois que prévoit la résolution sur les langues officielles adoptée par le Parlement en juin de 1973?

Questions orales

● (1430)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vérifierai volontiers toute question portée à mon attention par un député s'il me fournit assez de renseignements pour y donner suite.

M. McKenzie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme ces employés ne reçoivent pas dans leur emploi la protection adéquate que prévoit la résolution de 1973, le ministre recommandera-t-il au cabinet de donner force de loi à cette résolution en l'incluant dans la Loi sur les langues officielles?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne veux tirer aucune conclusion avant d'avoir terminé mon enquête.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES DE TROUPEAUX DE VACHES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il dire à la Chambre si l'on envisage l'élaboration d'un programme particulier qui serait mis en œuvre sous le couvert des dispositions de la loi sur la stabilisation des prix agricoles pour améliorer et, nous l'espérons, stabiliser un peu la situation des propriétaires de troupeaux de vaches qui connaissent actuellement de graves difficultés?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons rencontré à quelques reprises les représentants des provinces et des divers organismes d'éleveurs et je puis dire ce que le député n'est pas sans savoir, j'en suis sûr, c'est-à-dire que certains organismes proposent le statu quo alors que d'autres réclament une foule de mesures. J'ai reçu des lettres de la Fédération canadienne de l'agriculture en date d'hier nous disant ce qu'il faudrait faire, selon elle. Nous sommes en train d'étudier toutes ces propositions, même si je me rends compte que certaines d'entre elles arrivent trop tard.

M. Mazankowski: Une autre question, monsieur l'Orateur. Étant donné que le 19 septembre le ministre de l'Agriculture a déclaré à Edmonton qu'il annoncerait un programme de stabilisation de l'élevage des veaux de lait dans les deux semaines, puis-je demander au ministre pourquoi il ne l'a pas fait? Était-ce là du simple baratin ou était-ce un stratagème politique qui lui fait dire une chose dans une région du Canada et une autre à la Chambre des communes?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, ce que le député vient de dire prouve que c'est lui le spécialiste du baratin, du moins en ce qui me concerne. J'ai dit que nous étions en train d'élaborer un programme et qu'un programme approprié serait annoncé en temps utile. Le député sait très bien que divers représentants de l'industrie de l'élevage bovin ont fait des recommandations. L'Association canadienne des éleveurs de bétail a fortement recommandé de ne rien faire, à l'instar des éleveurs de bestiaux. Si ces personnes ne sont pas représentatives, que le député le dise tout de suite.

M. Mazankowski: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ayant dit dans son